

AB04 : Assurances de l'immeuble, des occupants et des propriétaires

Objectifs pédagogiques :

Connaître les différents contrats d'assurances, obligatoires ou non, ainsi que leurs particularités.

Nature :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Public :

Administrateurs de Biens (syndics de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs.

Pré-requis :

Aucun

Durée :

1 jour (7h)

Programme :

Informations Renouvellement Carte Loi Hoguet : Formation juridique en lien direct avec les activités professionnelles relevant de la loi Hoguet.

- 1 - Les différents types d'assurances
 - Multirisque immeuble en copropriété
 - Multirisque immeuble en mono propriété
 - Assurance du copropriétaire occupant
 - Assurance de l'occupant non copropriétaire
 - Assurance de l'occupant non propriétaire
 - Assurance du copropriétaire d'un local vacant
- 2 - La conclusion d'un contrat d'assurance
 - Les parties contractantes
 - Les informations préalables à toute souscription
- 3 - Les garanties à souscrire en fonction de la situation de l'assuré
- 4 - Les obligations respectives de l'assuré et de l'assureur
 - Les trois obligations de l'assuré
 - La déclaration du risque
 - La déclaration des sinistres
 - Le paiement de la prime d'assurance
 - L'obligation unique de l'assureur
 - Les modalités de l'évaluation des dommages
 - Les critères de l'évaluation des dommages
 - Fixation et paiement de l'indemnité

- Les recours de l'assureur

5 - La typologie des principaux sinistres

- Dégâts des eaux
- Incendie
- Vol
- Catastrophes naturelles

6 - La convention IRSI

- Champs d'application
- Modalité d'application
- Application en présence d'une PNO
- Conséquences pratiques

Moyens pédagogiques et techniques :

Séance de formation en salle
Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens d'évaluation et de suivi :

Fiche d'évaluation

Matériel nécessaire au participant :

Papier et crayon